

Groupe Barr démocratie et transparence

Adresse postale :

Laurence Mauler - 14 rue Brune - 67140 Barr

Madame Annick PÂQUET  
Sous-préfète de Sélestat-Erstein  
4 allée de la 1<sup>ère</sup> Armée  
67600 SÉLESTAT

Barr, le 6 février 2024

**Objet :** Occupation du domaine public et droit de place au marché hebdomadaire de Barr

Madame la Sous-Préfète,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la séance du Conseil municipal de la Ville de Barr du 29 janvier 2024 et plus particulièrement sur la question orale numéro n° 3, relative à l'occupation du domaine public, posée par notre groupe « Barr, démocratie et transparence » : <https://www.youtube.com/watch?v=vaw0So0R-F4>.

En effet, depuis de nombreux mois, le bon déroulement du marché hebdomadaire n'est plus garanti en raison d'une décision de Madame la Maire de se passer de l'intervention d'un régisseur-placier.

Lors de la séance du Conseil municipal, nous avons rappelé à Madame la Maire, que l'occupation du domaine public par des commerçants donne lieu à la perception d'un droit de place dont le montant est d'ailleurs fixé par le Conseil municipal.

Nous avons signifié à Madame la Maire que le versement de ce droit de place en contrepartie de l'occupation d'un emplacement est obligatoire et l'avons alerté sur les conséquences d'une gratuité pourtant en vigueur depuis de nombreux mois.



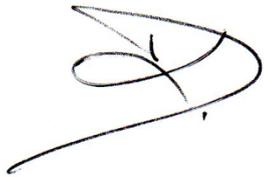
La Ville de Barr est ainsi privée de recettes et les commerçants organisent eux-mêmes la mise en place des barrières sur le marché. Ils déplorent d'ailleurs les emplacements et/ou stationnement sauvages qui surviennent depuis des mois, le samedi matin sur un marché hebdomadaire complètement désorganisé.

Le marché repose sur des règles juridiques et le placement des commerçants ainsi que l'encaissement des droits de place sont bien de la responsabilité de Madame la Maire.

Nous vous demandons de bien vouloir procéder à un contrôle de légalité et vous prions de nous informer des suites qui seront engagées afin de régulariser cette situation.

Veillez agréer, Madame la Sous-préfète, l'expression de nos respectueuses salutations.

Danièle Kissenberger  
Conseillère municipale



Laurence Mauler  
Conseillère municipale



Roland Storck  
Conseiller municipal

